

CHANGEMENT DE SITUATION – REOM 2016

Selon le règlement de la REOM, voté par le conseil communautaire en date du 15/12/2015, et librement accessible, toute réclamation concernant la facture doit être faite dans l'année civile en cours ou, **DANS LES 2 MOIS SUIVANTS la modification si celle-ci a lieu après le 1^{er} novembre.**

NOMS : Prénoms :

N° facture REOM 2016 :

Adresse de redevance dans le canton :

.....
.....

MODIFICATIONS à apporter (au choix) :

Changement de catégorie : Justificatif à fournir (voir au dos)

(1 pers ; 2 pers ; + :.....; Professionnel ; Résid. Secondaire ; Caravane ; gîte ; chambre d'hôtes)

Déménagement - Nouvelle adresse (pour envoi courrier) :

.....
.....
Téléphone :

Date de la modification (justifiée) :

Justificatif à fournir concernant le logement du canton uniquement :

ex : copie acte de vente, état des lieux de sortie..., attestation mairie... (voir au dos)

**Rapporter le badge et les bacs à la Communauté de Communes lorsque vous quittez l'habitation.
(A défaut, ils vous seront facturés)**

NOMS & Prénoms des remplaçants :

Particuliers nbre de personnes = Professionnel

OU

Propriétaire de l'habitation **ou** cabinet gérant :

Nom et Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Fait à, le

Signature

Joindre un R.I.B. (au nom du redevable)

PS : Seuls les dossiers complets seront traités.

Pour toute **contestation** concernant le nombre de personnes, les dates d'arrivée ou de départ, la catégorie, merci de contacter votre **mairie** pour régularisation avec vos justificatifs. Pour les questions relatives au règlement, merci de contacter la **Trésorerie** de Goderville.

JUSTIFICATIFS

Changements de Situation	Justificatifs
Décès d'un membre du foyer avec changement de catégorie foyer de plus d'une personne en foyer d'une personne	Acte de décès avec validation de la mairie pour le passage en catégorie 1 personne
Décès de la personne facturée en foyer d'une personne	Acte de décès + nom et adresse du notaire <u>Retour du badge et des bacs</u>
Autre changement de catégorie foyer de plus d'une personne en foyer d'une personne	- Divorce : jugement divorce avec garde des enfants + justificatif de domicile nominatif pour chaque parent de l'ancien foyer. -pour enfant parti du foyer : justificatif domicile + avis imposition de l'enfant non rattaché aux parents. - pour colocataires, concubins, ou personnes hébergées gratuitement : justificatif domicile + attestation mairie. -autre départ définitif du foyer : justificatif correspondant (exemple : entrée en EHPAD)
Déménagement	Etat des lieux de sortie ou attestation du propriétaire ou attestation notariée de vente (et non compromis) ou attestation EHPAD + Remplaçant du logement + nouvelle adresse <u>Retour du badge et des bacs</u>
Emménagement en cours d'année	Etat des lieux d'entrée ou attestation de l'achat
Résidence Secondaire	Taxe d'habitation
Logement vacant	- Taxe d'habitation sur logement vacant pour Goderville. - Attestation mairie pour autres communes. <u>Retour du badge et des bacs</u>
Logement inoccupé pour travaux.	Justificatif du recours à un organisme privé agréé pour la collecte et l'élimination de tous les déchets. <u>Retour du badge et des bacs</u>

Tout remboursement est effectué par le Trésor Public par virement sur le compte du redevable uniquement.

Un RIB au nom du redevable (impérativement) doit être fourni avec la réclamation.

Les mairies peuvent effectuer des contrôles inopinés. Tout contrevenant se verra envoyer une facture à taux plein pour l'année ou cumulée sur plusieurs années si besoin. Le recouvrement ainsi que les poursuites se feront par le Trésor Public.